de paille de lin. — 7. Mouveaux, inauguration de l'éclairage au gaz. — 9. La minoterie Strat, rue du Hazo, est complètement détruite par un incendie. — 10. Victor Desrousseaux, âgé de 13 ans, est tué à la Marlière, par une voiture de boulanger. — 19. Inauguration de la salle des fêtes, place Leverrier. — 20. Incendie de la ferme Désiré Dewas, à Rouges-Barres.

5. Mort à Courtrai de M. V. Quey, conseiller municipal. — 7. Blanche Haquette, âgée de 5 ans, rue Jean Legrand, meurt brûlée par une lampe à pétrole — 11. Incendie du magasin de M. Ducoulombier, rue Nationale. — 15. Arrestation de Janssens (affaire des fraudes d'Halluin). — 20. Mort presque subite de M Gayet, contrôleur des contributions directes. — 29. Le nommé Waudels, âgé de 24 ans, tombe au Blanc-Seau du haut d'une voiture chargée de briques ; il a la poitrine écrasée par l'une des roues.

Novembre. — Grande manifestation patriotique au monument élevé à la mémoire des soldats victimes de la guerre de 1870. — 2. Gustave Vanteenskiste, âgé de 14 ans, tombe à la teinturie Liénart, dans une cuve d'eau bouillante ; il meurt au bout de 12 jours. Bondues, jubilé de 25 ans de la sœur Anastasie, à l'Hospice. Odieux attentat près du *Bon-Fermier* sur la femme Jacoby dans la nuit du 1 au 2. — 18. Jules-Alfred Fremeer, âgé de 2 ans 1/2, sœur Dewitte, tombe dans une marmitte d'eau bouillante et succombe après 8 jours de souffrances. — 27. Neuville, Henri Brenne, âgé de 67 ans, de Menin, marchand de mine de plomb, est trouvé étendu sur le chemin et sans connaissance, à 6 heures du matin. Il meurt la nuit suivante à la ferme Ducatteau.

Décembre. — 2. Neuville. — Mme veuve Vaneste, âgée de 65 ans, est trouvée carbonisée dans sa cuisine par une lampe à pétrole qui s'était renversée sur elle. — Les affaires d'Halluin en simple police, douze contrevenants sont condamnés à 5 francs, trois sont acquittés; trois avocats du barreau de Lille, Mes Chesnelong, Boyer-Chamard et C. Scalabre étaient chargés de la défense. — 11. Antoine Delisse, manœuvre de maçon à Risquons-Tout est renversé par la tempête dans un fossé de la route du Pont-de-Neuville ; on le trouva mort à 5 heures du matin.

Le nombre de naissances en 1891 a été de 2.187; de décès 1.015, de mariages 498, de divorces 9.

A la simple police 1.148 affaires ont été portées au rôle : 177 jours de prison ont été prononcés et il y a eu 65 relaxations.

PETITE CORRESPONDANCE

Espierres. — Pour obtenir de nous le petit service que vous demandez il aurait fallu signer bien visiblement votre lettre de vos noms, prénoms et profession et nous donner ainsi *la preuve* que nous ne nous serions pas prêter à un acte de malveillance. En nous entourant de mille précautions, nous sommes encore trop souvent trompés !

TRIBUNAUX

L'accident du chemin de fer du Pont Marcadet. — Paris, 5 janvier. — Les débats de l'affaire relative à l'accident survenu le 19 juillet dernier, au pont Marcadet, près la gare du Nord, ont commencé aujourd'hui devant la 8e chambre correctionnelle.

On sait que cet accident, dans lequel le club train tamponna le train 40, venant de Lille, à 11 h. 05 du soir, causa la mort de deux personnes et des blessures plus ou moins graves à une quinzaine d'autres. Il était dû à l'erreur de l'aiguilleur Lortet, qui avait dérouté la voie alors que le train de Lille était encore dans la section à ouvrir. — Le prévenu Lorlet met cette erreur sur le compte d'une absence momentanée de mémoire et le surménage auquel il avait été soumis dans la journée où il y avait eu plus de trains que d'habitude.

Les débats continueront à quinzaine.

Une rancune d'outre-tombe. — Le *Tout-Bruxelles* a été fort amusé, ces jours derniers, par un procès en diffamation qui se produisait dans des conditions invraisemblables.

Un gentilhomme hollandais fixé depuis quelques années en Belgique, le chevalier van Nispen tot Sevenaer ayant eu le malheur de devenir veuf, n'épargna rien de mieux que de se venger d'un honorable médecin de Bruxelles, le docteur Carpentier, et d'un avocat très estimé de cette ville, Me Steurs, bourgmestre de Saint-Josse ten Noode, par le billet de faire part qu'on va lire.

Au médecin, le chevalier van Nispen reprochait d'avoir gardé sa femme dans sa maison de santé contre la volonté maritale ; à l'avocat, d'avoir accepté de plaider le procès de divorce que sa femme menaçait de lui intenter.

Messire Stanislas-Ernest-Jean-Marie, chevalier van Nispen tot Sevenaer, à l'immensité et poignante douleur de vous faire part de la mort cruelle de sa pauvre épouse, son épouse, Gabrielle-Pauline-Vedastine-Joséphine van Nispen tot Sevenaer, née Neumans, victime tragique d'un crime contre l'ordre et la morale publics, décédée à Anvers, le 24 juin 1891, à l'âge de 28 ans seulement, munie des sacrements de la religion catholique, après 4 ans et 8 mois d'atroces souffrances.

Traitreusement, pendant mon absence, des forbans l'avaient ravie à mon cœur, en l'attirant chez eux et refusant de la rendre, sous prétexte « que madame n'était pas transportable ! »

Frappé droit au cœur, — atteint dans mon honneur, — lésé dans tous mes droits d'époux, — j'en appelai à la justice, mais la justice m'a refusé justice et aide — protection pour mon foyer. Vingt mois durant, je suis resté sur la brèche, — frappant à toutes les portes, — pour réclamer justice et la réparation qui m'était due, mais la justice est resté sourde, elle ne m'a pas permis de plaider. Impunément un traître de médecin a pu tout me ravir, détruire du coup ma maison et mon foyer !

Le drame, je vous le présente.

Un pauvre mari qui aime sa femme malade — se dévoue pour elle nuit et jour, de tout l'amour qu'un cœur de gentilhomme et de chrétien peut donner; — une pauvre femme malade — mortellement atteinte depuis trente mois — minée, rongée par une maladie terrible, implacable, mystérieuse — qui ravage tous ses organes, attaque toutes ses facultés et la réduit à l'état de ruine par des souffrances continuelles, atroces; — un médecin pervers, infâme. — traître et félon, — médecin connu pourtant, — mon médecin et mon ami depuis deux ans, — qui abuse de mon absence et de la faiblesse d'esprit de ma pauvre chère malade pour l'attirer chez lui, — et refuse de la laisser emmener par moi à mon retour.

Un ignoble avocat, dépourvu de tout sens moral, — un avocat sans honneur et sans pudeur, — avocat connu pourtant et très en vue, — mon avocat et mon ami jadis, — auteur et ministre de mon mariage, — qui, lui du moins, devait protéger mon ménage, — mais, en vrai suppôt du démon, préfère couvrir de sa robe le rapt infâme du médecin, — son frère en ✧, — et pour ce faire, pousse une pauvre malade inconsciente à demander un divorce !

Voilà le scénario de l'épouvantable drame dont je suis victime! En voilà les personnages! Et voilà le bilan. Personnages et bilan d'une société moderne sans Dieu; — d'une société ennemie de Dieu et des lois par Lui écrites! Pauvre Belgique! Pauvre pays où de pareils crimes, de pareilles atrocités se passent impunément!

Il y en avait quatre pages sur ce ton, et le billet de faire-part fut envoyé à des milliers de personnes.

Bien qu'ils ne fussent pas nommés dans cet étrange papier, le docteur Carpentier et Me Steurs ont estimé qu'il y avait désignation suffisante, et ils ont actionné le chevalier Van Nispen devant le tribunal civil de Bruxelles, en lui réclamant chacun 20,000 francs de dommages-intérêts.

L'affaire a été plaidée très brillamment par Me Bara, ancien ministre de la justice et Me Huysmans, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Bruxelles, du côté des demandeurs ; par Me du Laurens de La Barre, du barreau de Paris, et Me Reukin, du barreau de Bruxelles, du côté du vindicatif chevalier.

Le Tribunal, après avoir proclamé que les plaintes de M. van Nispen ne reposaient sur aucun fondement, déclare que l'injure et la diffamation contenues dans la singulière lettre de faire-part qu'on a lue ne peuvent faire de doute, mais, le « document » en question n'ayant été pris au sérieux par personne, il estime qu'il n'échet point d'accorder de dommages-intérêts en argent, et que trois insertions du jugement dans les journaux belges, et trois insertions dans les journaux hollandais constitueront une réparation suffisante.

NORD

Un jésuite officier de réserve. — Nous avons annoncé dans un de nos derniers numéros que M. de Bange, officier démissionnaire, venait d'être nommé sous-lieutenant de réserve au 110e, à Dunkerque. Or, le dit M. de Bange, qui est l'un des enfants du colonel de Bange, est, depuis le mois d'octobre dernier, novice à l'établissement des jésuites, à Cantorbéry (Angleterre).

Avec la nouvelle loi militaire, la nomination est du reste parfaitement régulière, le nouveau religieux étant astreint à toutes les périodes d'exercice de la réserve et et de la territoriale. Voilà pourtant une conséquence de la loi militaire que les opportunistes n'avaient pas prévue.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Hennion-Delbecque, ancien maire d'Estaires, président du conseil de fabrique de l'église de cette ville et du conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, décédé, dimanche dernier, à l'âge de 68 ans.

L'influenza. — *Dans l'arrondissement de Dunkerque.* — L'influenza sévit avec rigueur à Dunkerque: Près des trois quarts de la population est atteinte, mais les cas sont généralement bénins. La mortalité n'a pas augmenté. Il en est de même pour les communes environnantes.

La commune de Marcoing paie actuellement son tribut à l'influenza. Il paraît que la moitié des habitants en sont atteints. Il n'y a pas de maison où on ne compte deux ou trois malades. Heureusement jusqu'ici les décès sont nuls ou très rares.

Circonstance à noter : Marcoing avait échappé, l'an dernier, à l'épidémie qui sévissait alors avec une très grande intensité dans les environs, à Masnières, notamment.

Un scandale dans l'arrondissement de Valenciennes. — Nous avons parlé, il y a quelques jours, d'un scandale qui s'était produit dans une importante commune de l'arrondissement de Valenciennes, nous voulons parler d'un vol de charbon commis par le fils d'un adjoint qui avait été chargé par l'autorité municipale de transporter le combustible destiné aux écoles communales.

Voici de nouveaux détails sur cette affaire qui continue à occuper l'opinion publique. C'est grâce à l'intelligence d'un agent du service communal que le vol a été découvert. Cet agent, en passant dans une rue, remarqua à son grand étonnement que le fils d'un adjoint rentrait chez lui un tonnerbeau de gailletettes contenant environ quatorze quintaux.

Fort intrigué, l'agent se rendit à la gare où il apprit que le sieur X..., l'individu en question, avait, ce jour-là, chargé deux tombereaux pour la commune d'un wagon qui se trouvait en déchargement depuis quelque temps.

De la gare, l'agent se rendit aux écoles communales où il constata que, ce jour-là, un seul tombereau avait été transporté. Plus de doute, le second tombereau, destiné à un établissement communal, avait été détourné par le transporteur et à son profit.

Il est inutile d'ajouter que l'adjoint, père du voleur, et les opportunistes font des pieds et des mains pour étouffer cette affaire, ce qui semble difficile, étant donné le bruit qu'elle fait. Dès que l'incident fut connu, spontanément un grand nombre de drapeaux apparurent aux fenêtres, marque bien évidente de la sympathie relative dont jouissent les parents et protecteurs du voleur de charbon.

L'archevêque de Cambrai. — La situation de l'auguste malade est toujours très grave, et il est indispensable qu'aucune nouvelle complication quelconque ne survienne.

L'on a craint une attaque d'influenza, qui serait, à n'en pas douter, des plus dangereuses. Les médecins espèrent l'avoir conjurée. La journée de mardi a été bonne.

Un homme tamponné à Anzin. — Lundi, le train qui vient de Bruay à 5 h. 20, a tamponné et affreusement mutilé le nommé France, âgé de 72 ans, vannier, employé à la Compagnie des chemins de fer d'Anzin. Il a eu le pied gauche brisé et le bras droit mutilé: l'amputation des deux membres a été jugée nécessaire.

Une tentative de meurtre à Marbaix. — Le nommé Wéry, soldat au 81e de ligne, à Avesnes, qui est tombé ou qui s'est jeté, il y a un mois à peu près, d'une fenêtre du premier étage de la caserne Chemerault à Avesnes, a eu une discussion avec sa femme, samedi, à Marbaix.

Dans la rixe qui s'en suivit, il frappa cette dernière de plusieurs coups de baïonnette qui mettent les jours de la pauvre femme en danger. Puis il frappa sa belle-mère de plusieurs coups de couteau et voulut ensuite se suicider en se portant un coup de pointe de baïonnette dans l'abdomen. Ses blessures sont peu graves. Wéry est âgé de 21 ans et père de deux enfants. L'autorité militaire procède à une enquête.

PAS-DE-CALAIS

Une tentative de meurtre à Ecuires. — Un cultivateur d'Ecuires, arrondissement de Montreuil, M. Gosselin, avait réuni ses moissonneurs à sa table à l'occasion du nouvel an. Une dispute survint, au dessert, entre deux ouvriers, Armand Caulerez et Alexandre Hénin. Ils sortirent pour vider leur querelle et Hénin porta à son adversaire deux coups de couteau qui mettent ses jours en danger. Le meurtrier a été arrêté ; il prétend qu'il était dans le cas de légitime défense.

Le crime de Vitry. — Il est aujourd'hui reconnu que Lengrand a agi avec préméditation et guet-apens; de plus, il aura à répondre du délit d'outrage public à la pudeur.

Lengrand persiste toujours dans ses dénégations et fait preuve, dans ses réponses, d'un cynisme révoltant.

L'influenza. — *Dans le Pas-de-Calais.* — L'épidémie règne à Crœstlès et à Sainte-Léger avec une telle intensité que des familles de quatre ou cinq personnes sont couchées sans pouvoir se soigner l'une l'autre.

A Hennedecourt, Blancourt et Bailleul-Court, MM. les curés sont atteints et n'ont pas dit la messe depuis trois ou quatre jours.

BELGIQUE

Dottignies. — Dimanche 10 janvier, à 5 heures du soir, un grand concert sera donné par la *Société Philarmonique* dans son local, avec le concours de *La Mandolinata l'Espérance*, dirigée par Mlle Blanche Bouchette, de MM. Leon Desandrois, ténor, lauréat supérieur du concours national de 1891 ; Richard De Boeve, baryton, médaille d'or du concours d'Erreux, Edmond Inglebert, hautboïste-solo de la *Grande Harmonie* de Roubaix, professeur au ministre au Conservatoire, Alfred Nys, monologuiste dramatique, 1er prix du concours national de 1890, Félix Hugue, comique grime, lauréat des concours de 1891 et de Mlle Blanche Bouchette, pianiste accompagnateur, professeur de piano et de mandoline au Conservatoire de Roubaix.

Deckem. — *Une rixe sanglante au Risquons-Tout.* — Lundi, dans la soirée, le quartier du Risquons-Tout a encore été mis en émoi par une rixe dans laquelle la victime a failli perdre la vie.

Vers quatre heures, M. Alois Waelraevens, ouvrier de ferme chez MM. Florin, au hameau de Notre-Dame-du-Bec, suivait la grande route de Risquons-Tout à Toufcoing, chargé de deux bassines de lait, quand tout à coup et sans provocation aucune, deux individus l'assaillirent, après l'avoir terrassé, ils lui enlevèrent sa timbale et avec cet instrument lui fracassèrent absolument le visage. Le pauvre ouvrier parvint cependant à se relever s'enfuit le plus rapidement qu'il pût et chercha un refuge au bureau de douanes belges.

Deux fois les employés de ce bureau le repoussèrent sur la route; heureusement, une personne charitable, M. Braeye, boucher, abrita chez lui le malheureux garçon qui *toujours était poursuivi par ses agresseurs.* Prévenus immédiatement, les gendarmes de Menin qui se trouvaient précisément dans le hameau, procédèrent à une enquête sommaire et se mirent à la recherche des deux coquins. Ceux-ci les frères Hoernaert, marchands de charbon, habitant au hameau de Notre-Dame-du-Bec dans les maisons Dieve-Recke (*rangée des voleurs!*) furent capturés dans le hangar d'un estaminet où ils remisaient leur voiture.

A deux heures du matin, ils furent conduits à Menin et dirigés, mardi matin, sur Courtrai, pour être mis à la disposition du procureur du roi. Ces deux individus, en frappant Waelraevens, ont voulu se venger d'une déposition que celui-ci avait faite contre eux devant le tribunal correctionnel de Courtrai. Quant à Walraevens, dont la figure est couverte de blessures, son état est assez grave: M. Schepens, qui l'a soigné, assure qu'il ne sera pas rétabli avant un mois : il ne pourra, en tous cas, quitter la maison Braeye, qui l'a si généreusement recueilli, avant dix jours.

La santé du roi des Belges. — Des bruits contradictoires courent depuis quelques jours au sujet de la santé du roi.

Informations prises, Sa Majesté a été légèrement indisposé à la suite d'un excès de fatigue. Elle s'est rendue à Bruxelles, hier après-midi et n'est rentrée au palais de Laeken qu'à six heures et demie. Quoi qu'il en soit, l'état de Sa Majesté est on ne peut plus satisfaisant.

Bagarres à Bruxelles. — Le faubourg Saint-Gilles, près Bruxelles, a été mis cette nuit en émoi par les exploits d'une bande de plus de 200 Marolliens (habitant d'un quart de Bruxelles), mortels ennemis des Saint-Gillois, venus pour les attaquer, armés de revolvers, de couteaux et même de fourches.

La conflagration s'est produite à la porte de Hal. Les Marolliens, sous la conduite de leur chef, un hercule *surnommé Napoléon ont donné l'assaut.* La police de Saint-Gilles, représentée par trente agents, le sabre au clair, est intervenue et a mis les combattants en fuite, mais ceux-ci n'ont pas tardé à revenir à la charge.

Toute la nuit, des coups de revolver ont été tirés sans résultat heureusement; la police est consignée. On doit s'attendre à des troubles plus graves encore; un seul armurier du quartier Saint-Gilles a vendu, ce matin, 27 revolvers.

Bruxelles. — Mardi matin, dans l'impasse de l'Escargot, où habitent les époux Van Leentut, tandis que le père était absent, son fils Pierre, un malheureux idiot, s'approchant du poêle, mit le feu à ses vêtements. Le père survint, mais il était trop tard : ses vêtements du pauvre enfant et les chairs tombaient en lambeaux ; ses os étaient à nu. Une heure après, il expirait.

— La police a arrêté, dans une maison de la rue des Fabriques, un employé d'une caisse hypothécaire de Verdun, nommé Richad, qui a commis des détournements considérables.

Cachten. — Un incendie a détruit dimanche une ferme habitée par deux frères assez âgés. L'un des deux était absent; l'autre, qui était resté au lit, a été complètement carbonisé.

Anvers. — Le *Noordland* de la Red Star Line, parti d'Anvers pour New-York, samedi dernier, avec 350 passagers, est venu en collision le même jour à neuf heures du soir, à la hauteur du feu flottant Wielingen avec une barque anglaise *Thilewann*, arrivant d'Iquique.

La barque a coulé et une voie d'eau s'est déclarée à bord du *Noordland* qui est entré à Anvers. Les naufragés ont été recueillis.

Mons. — Un charbonnier, Fracas, vient d'être arrêté à Pâturages comme sous l'inculpation de l'attentat à la dynamite commis récemment à la Bouverie.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 5 janvier.* — Nestor Vandenweghe, rue du Moulin, 48. — Mathilde Lecomte, rue Bernard, cour Bernard, 10. — Germaine Vancaeneghem, rue d'Alger, 180. — Edmond Denis, rue des Sept-Ponts, fort Masure, 33. — Henri Dheygre, rue du Grand-Chemin, cour Demailly, 20. — Clemence Valès, rue Cugnot, 52. — Marie Huslin, rue Derégnaucourt, cour Bouvy, 1 — Madeleine Tiberghien, rue Daubenton, 103. — Louise Nutte, rue Thiers, 12. — Charles Armien, rue Daubenton, 38. — Suzanne Leroy, rue de la Lys, 48 — *Mariages.* — Adolphe Mullier, 28 ans, boucher, rue de Beaumont, 51, et Malvina Debleumortier, 39 ans, sans profession, rue de Beaumont — Emile Vliege, 21 ans, boucher, rue du Nouveau-Monde, 17, et Adeline Mulliez, 21 ans, sans profession, rue de Beaumont, 51. — *Déclarations de décès du 5 janvier.* — Sophie Pochart, 82 ans, pensionnaire, rue St-Jean, aux Petites-Sœurs. — Ferdinand Clayes, 15 jours, rue Decrème, 63, cour St-Chelbaut. — Bernardine Deurbroek, 74 ans, ménagère, rue de Jemmappes, 9. — Henri Monbel, 65 ans, marchand de beurre, rue de l'Alma, fort Frasez, 41. — Florine Betremieux, 52 ans, ménagère, rue des Fondeurs, cour Carré-Houbet, 11. — Marie Lepez, 43 ans, ménagère, rue d'Arcole, 28.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 5 janvier.* — Hippolyte Gonsignon, rue Famelart. — Léon Avet, rue des Poutrains. — Arthur Corselle, rue du Calvaire. — Germaine Flipo, rue du Calvaire — Louis Desmettre, rue du Pré de la Baille. — *Déclarations de décès du 5 janvier.* — François Delebane, 66 ans, sans profession, Hospice. — Pierre Catteau, 69 ans 10 mois, Hospice. — Henri Deloby, 50 ans 8 mois, sans profession, Hospice. — Henri Perette, 74 ans 3 mois. — Marie Pouresile, 26 ans 5 mois, boîneuse, rue de Paris. — Frédéric Minne, 52 ans, tisserand, rue Masquelier.

HEM. — *Déclarations de naissances du 20 décembre 1891 au 1er janvier 1892.* — Jeanne Deslandes, Petit-Lannoy. Louis Duhaut, Petit-Lannoy. — Jeanne Wartelle, Hempempont. — Hortense Orval, Hempempont. — *Déclarations de décès du 20 décembre 1891 au 1er janvier 1892.* — Dewailly, présenté sans vie, rue Poivrée — Berthe Charlet, Petit-Lannoy. Flore Duquesne, Trois-Baudets.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, à Tourcoing, le jeudi 7 janvier 1892, à 9 heures 1/2 (messe à 10 heures), pour le repos de l'âme de Dame Eudoxie-Florine-Joseph CAULLIEZ, épouse de M. Pierre POLLET, pieusement décédée à Tourcoing, le 7 décembre 1891, dans sa soixante-sixième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 29170—58947

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 7 janvier 1892, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste MONTAGNE, veuf de Dame Stéphanie FLORIN, décédé à Roubaix, le 10 décembre 1891, dans sa 85e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Faits divers

Un vol de 400.000 francs. — MM. Hoskier et Cie, banquiers, boulevard Haussmann à Paris, viennent d'être victimes d'un vol considérable. Ils avaient à leur service un caissier nommé Werner, qui appartenait à la maison depuis plus de vingt ans.

En 1885, Werner était nommé caissier des espèces, et le 1er janvier, le chef de la maison le fit appeler pour lui dire qu'étant très satisfait de ses services, il allait lui confier des fonctions plus importantes.

Il invita Werner à établir l'état de sa caisse. Werner se retira et partit pour Bois-Colombes, où il habite avec sa femme et ses quatre enfants. Le lendemain, Werner ne se rendit pas à son bureau, et M. Hoskier, très étonné de cette absence non motivée, envoya un employé de la maison à Bois-Colombes pour prendre des nouvelles de Werner. Celui-ci très calme, écrivit une longue lettre à M. Hoskier, pour lui expliquer qu'il avait joué à la Bourse et qu'il avait perdu 400,000 fr. qu'il avait dérobés dans la caisse.

M. Hoskier, après la lecture de cette lettre, fit inviter Werner à se présenter à la banque sans délai. Werner se rendit à cette invitation, donna des détails sur la gestion de sa caisse, et, emmené au commissariat de la rue de Provence, les renouvela avec un sang-froid imperturbable.

Il indiqua les noms des coulissiers avec lesquels il avait fait des affaires de Bourse. Deux-ci vont être entendus par le commissaire de police qui a ouvert une enquête.

On a des raisons de croire que Werner a placé de l'argent et acheté des immeubles sous des noms d'emprunt. Tout dans son attitude semble indiquer qu'il accepte d'avance la condamnation qu'il mérite et qu'après avoir purgé sa peine, il ira vivre de ses rentes tranquillement et... honnêtement

Un fils de M. de Crac. — La presse d'Apt, en France, raconte une aventure de chasse arrivée à un habitant de la ville, et qui paraît bien extraordinaire.

Un chasseur a aperçu un lièvre assis sur un chêne, une superbe grive gavotte. Son fusil était bien chargé de plombs, mais il n'avait plus un seul grain de plomb. Comment faire?

Notre Nemrod, sans plus de réflexion, s'assied vite par terre et se met en mesure d'arracher avec la pointe de son couteau deux ou trois jours perchés. Cha ! cha ! cha ! criaient-elles de ses voix narquoises.

Epauler, ajuster et faire feu fut pour notre chasseur l'affaire d'un instant. Les pointes avaient cloué la grive contre une branche de l'arbre. Désappointé de cette malechance, il allait presque abandonner sa chasse. Il se décide enfin à escalader le chêne quand, faisant un effort pour décrocher sa grive, il perd l'équilibre et se trouve précipité dans l'espace.

Mais le hasard voulut qu'il tombât juste sur un gîte de lièvre, et saisissant le lièvre par les oreilles, il se mit à rouler avec lui à travers la pente rapide et broussailleuse qui se se trouvait au pied de l'arbre. Tout en roulant, notre disciple de Saint-Hubert s'en va lever une compagnie de perdreaux qui se trouvait remisée à cet endroit, et à coups de lièvre il en tua neuf ; nous avons dit neuf.

LE BITÉLÉPHONE

D'intéressantes expériences de téléphonie ont eu lieu, ces jours derniers, entre Paris et Londres, à l'aide d'un appareil récemment inventé par M. Mercadier, directeur des études à l'Ecole polytechnique.

Dans ces recherches sur la théorie du téléphone, M. Mercadier a démontré que les qualités essentielles du téléphone, savoir l'intensité et la netteté des effets qui reproduisent la voix, ne dépendent pas des dimensions absolues des téléphones, mais bien d'une juste proportion entre les éléments suivants ; intensité du champ magnétique, diamètre du diaphragme et épaisseur de ce diaphrame.

Partant de ce principe, M. Mercadier a pu réaliser ainsi des téléphones pesant moins de 50 grammes, alors que le poids moyen des téléphones ordinaires est de 400 grammes, et ayant un diamètre de 3 centimètres. Ces téléphones de dimensions réduites jouissent de qualités téléphoniques équivalentes en intensité et supérieures en netteté à celles des téléphones ordinaires. Cette supériorité a été constatée en particulier dans les expériences faites sur une ligne souterraine de 75 kilomètres, sur une ligne téléphonique de 800 kilomètres et sur la ligne téléphonique de Paris-Londres.

Les expériences ont permis à M. Mercadier de construire des récepteurs téléphoniques légers pouvant être maintenus aux oreilles sans le secours des mains. Ils sont munis, à cet effet, de tétons écouteurs et réunis au moyen d'un fil en acier en forme de V, qui exerce une action suffisante sur les téléphones maintenus aux oreilles au moyen des tétons. Cette légère pression du ressort en forme de V, peut être réglée par l'opérateur lui-même en écartant plus ou moins les branches du V. Les conduits auditifs des oreilles servent de points d'appui.

L'ensemble de ces deux petits téléphones, munis de tétons et réunis par le ressort en forme de V, constitue le bitéléphone. Les tétons écouteurs sont, en outre, utilisés par amener les ondes sonores, avec leur maximum d'intensité et de netteté, le plus près possible de la membrane du tympan. De son côté, le ressort en forme de V, convenablement aimanté, peut renforcer et maintenir l'aimentation des noyaux des bobines induites et servir de communication électrique entre les deux téléphones.

Le bitéléphone peut être utilisé par toutes les personnes qui possèdent un poste téléphonique et qui n'auront plus besoin ainsi de maintenir les téléphones aux oreilles. Cet appareil sera d'une grande utilité pour les journalistes, les banquiers, agents de change, négociants, industriels, etc., qui ont besoin de prendre des notes pendant qu'ils transmettent ou reçoivent des messages téléphonés, soit même de les écrire intégralement.

Jusqu'ici, ce résultat n'a pu être atteint qu'au moyen de systèmes dits « téléphone à casque, » qui sont très lourds, reposent sur la tête, qu'ils enserrent avec un fort ressort, et sont, en outre, incommodes parce qu'ils dérangent la coiffure des personnes qui s'en servent en les obligeant, d'ailleurs, à enlever leur chapeau.

Comme les conduits auditifs, les oreilles, servent de points d'appui, les embouts sont recouverts de pièces coniques mobiles en caoutchouc qui ont un triple but : 1° d'amortir le frottement de l'appareil contre les oreilles ; 2° de boucher plus hermétiquement les oreilles afin de les mieux isoler des bruits extérieurs ; 3° de rendre ces parties de l'appareil essentiellement personnelles, car les pièces de caoutchouc s'enlèvent facilement, de sorte que chaque personne peut avoir des pièces de rechange qui lui servent exclusivement.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

6 JANVIER 1871

AZAY

Ce jour-là commença la marche convergente des deux armées de Frédéric-Charles et du Duc de Mecklembourg sur le Mans, Chanzy allait s'y voir assailli par 80.000 hommes arrivant sur lui à la fois du N. E., de l'E, et du S. E.; le duc de Mecklembourg se dirigeait en effet des environs de Chartres sur Nogent le Rotrou pour descendre du N. E. sur le Mans par la vallée de l'Huisne qui y aboutit; Frédéric-Charles, occupant à Vendôme le sommet de l'angle qui forme le Loir en y quittant brusquement la direction S. pour prendre celle de l'O., le franchissait à la fois en amont pour marcher de l'E et en aval pour marcher du S. E. sur le Mans.

Dès le jour même, les Allemands se trouvèrent en contact avec les colonnes mobiles qui opéraient en avant de Chanzy dans ces trois directions. En avant de Nogent ils rencontrèrent le général Rousseau établi à la Fourche d'où ils finirent par le déloger en lui enlevant trois canons, mais ils ne purent eux-mêmes en déboucher, et à la nuit Rousseau se replia sur des positions toujours en avant de Nogent. Pendant ce temps la gauche allemande avait prononcé deux autres attaques sur Nogent, elles furent également repoussées et la ville conservée; mais les forces ennemies étaient trop supérieures, Rousseau reçu l'ordre de reculer lentement devant elles pour se rapprocher du Mans.

Du coté de Vendôme la lutte eut lieu dans l'angle que la route qui part de Vendôme au N. O. pour aller rejoindre à Epuisay celle d'Orléans au Mans forme avec le cours du Loir *en aval de Vendôme, et sur une ligne* d'environ 12 kil. orientée du N. E. au S. O. depuis Azay près de la route jusqu'aux Roches sur le Loir, et passant par Mazangé et Villiers. C'est à Azay, sur notre gauche qu'eut lieu le plus ardent combat.

Azay est situé au fond d'une vallée large de 5 à 600 mètres arrosée par un petit ruisseau qui va au Sud se jeter dans le Loir. Le village est sur la rive droite de ce ruisseau, et à environ 1 kil. au N. de l'endroit où la route de Vendôme traverse le ruisseau et la vallée appelé la Galette, également sur la rive droite du ruisseau. Le colonel Thiery avait garni de tirailleurs le plateau qui domine la vallée du côté de Vendôme (rive gauche), posté dans un bois un bataillon chargé de se jeter dans le flanc de l'ennemi quand il aurait repoussé nos tirailleurs, fait occuper Azay et la Galette, garni de troupes les hauteurs en arrière (rive droite) et placé son artillerie de manière à pouvoir enfiler la route en avant de la Galette et y défendre le passage du pont.

Le combat commença vers 10 heures : nos tirailleurs du plateau de la rive gauche ne cédèrent le terrain que pied à pied, et, attaqué à l'improviste sur son flanc droit par le bataillon posté dans le bois, l'ennemi essaya d'avancer par la route, mais les défenseurs de la Galette et le feu de nos pièces l'arrêtèrent avec de grandes pertes; il réussit enfin à traverser la vallée, à enlever Azay, et gravit les pentes de la rive droite que son artillerie couvrait de projectiles; et il était déjà arrivé sur la crête quand un retour offensif appuyé par un feu de mitraille le força à redescendre précipitamment, à retraverser la vallée, et à remonter les pentes opposées.

Dans ce mouvement de recul précipité les défenseurs de la Galette se virent un instant entourés par ceux qui reculaient et par ceux qui arrivaient, mais ils ne se laissèrent pas ébranler, et le combat cessa à la nuit, les 12 pièces allemandes ayant fini par réduire au silence nos 3 canons. Les Allemands avouaient des « pertes sérieuses » et ne voulurent jamais croire qu'ils n'avaient eu que 2.000 hommes devant eux à Azay.

Thiery restait dans ses positions quand il reçut à 8 h. du soir l'ordre de se replier; sur sa droite en effet Mazangé et les Roches avaient été enlevés et il courait risque d'être coupé; toutes les troupes engagées dans cette journée firent retraite en arrière sur la Braye, rivière qui, venant du N. N. E. traverse le pays pour venir se jeter dans le Loir à environ 7 lieues en aval de Vendôme.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX, Direction H. Dennery. — Bureaux 7 h. 1/2. — Rideau à 8 h. pr. — Jeudi 7 janvier. — — L'AFRICAINE, grand-opéra en 5 actes, paroles de Scribe, musique de Meyerbeer. — Vu son importance cet ouvrage sera joué seul.

AVIS. — Nouveau tarif des places : Fauteuils-Loges, 3 fr ; Fauteuils, 2 fr. ; Premiers de face, 1 fr. 50 ; Premières de côté, 1 fr. ; 2e Galeries, 50 centimes.

THEATRE DE ROUBAIX (situé rues Richard-Lenoir et Archimède) Direction : Mme Vve G. Deschamps. — Bureaux 7 h. /·/. — Rideau 7 h. 1/2. — Jeudi 7 janvier. — 3e représentation du grand succès de : L'ONC E CÉLESTIN, opérette à grand spectacle en 3 actes, de MM. Ordonneau et Kéroul, musique de M. Andran. — 3e représentation de l'immense succès : J'ATTENDS ERNEST, comédie nouvelle en 1 acte, par MM. Paul Bilhaut et Albert Barré. — Ordre du spectacle : J'attends Ernest ; 2. L'Oncle Célestin. — La salle sera chauffée. — Prix des places ordinaire.

Ville de Roubaix. VENTE SALLE, Louis Couteau, 70, rue de la Vigne. Dimanche 12 janvier 1892. Grand Bal. Entrée 5 centimes par personne. Orchestre habituel. L'ouvert ra du bal se fera à 6 h. 1/2.

BIBLIOGRAPHIE

Au mot *Droit*, la **Grande Encyclopédie** insère une série de monographies des plus intéressantes. Nous signalons dans la 548e livraison, publiée cette semaine : *le Droit au point de vue de la morale*, par M. Paul Souquet ; *le Droit de punir*, par M. Jules Chancel ; l'histoire du *Droit grec*, par M. Charles Lécrivain ; celle du *Droit romain*, par M. E. Jobbé Duval ; celle du *Droit prétorien*, par M. P.-F. Girard.

Prix de chaque livraison : 1 franc. Une feuille-spécimen est envoyée gratuitement sur demande.

H. LAMIRAULT et Cie 61, rue de Rennes, Paris. 29183

Signalons tout particulièrement dans le numéro de **l'Univers illustré** du 5 décembre, de très beaux dessins sur les funérailles de lord Lytton, sur *Mademoiselle Asmodée*, le nouveau succès de la Renaissance, sur les stations d'hiver de la Méditerranée, un très beau portrait de Mme Simon-Gérard, et la continuation des illustrations de Louis Tinayre, pour le chef-d'œuvre de Jules Sandeau : *Jean de Thommeray*. 28886

La nécessité sociale du Dimanche, d'après les derniers faits, par Fénelon Gibon, secrétaire-adjoint de la Société Générale d'Education et du Comité catholique, avec une lettre d'introduction de M. E. Keller, président de l'*Association du Dimanche*. Brochure in-12 de propagande (Librairie Delhomme et Briguet, Paris et Lyon et chez l'auteur, 12, rue du Regard. Paris. Prix franco, l'exemplaire, 0 fr. 25; la douzaine, 2 fr. 50; le cent, 15 fr.; le mille, 125 fr.)

L'année dernière, M. Fenelon Gibon, qui publiait un remarquable travail, la *Croisade du Dimanche*, démontrait que le respect et l'observation de la loi du dimanche n'importent pas moins à la prospérité temporelle qu'à la vie chrétienne : cette brochure honorée de l'approbation du Cardinal-Archevêque